

Questions orales

emplois à Terre-Neuve. Qu'entend faire le gouvernement pour dédommager les 800 Terre-Neuviens qui souffriront de cette entente incroyable?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a d'incroyables que les allégations du député. La surpêche par les Français dans les eaux canadiennes ou la zone contestée n'est pas sanctionnée. Les Français consentent à réduire leurs prises dans la zone contestée de 10 000 tonnes par année, ce qui est une amélioration considérable, à laisser des Canadiens faire 12 inspections par année et, pour la première fois, à faire un rapport exact de leurs prises.

Je signale au député les paroles de Richard Cashin, chef du syndicat des pêcheurs.

Une entente est intervenue. C'est probablement la meilleure que nous puissions obtenir. Nous avons en main, je suppose, les éléments de la solution éventuelle au problème très grave qui afflige surtout les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve. . . personne n'aime tous les éléments, mais j'accepte ce que dit M. Crosbie.

Si les conditions de l'entente satisfont Cashin, elles devraient satisfaire le chef du NPDP.

• (1450)

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES FRANÇAIS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur, mon distingué compatriote de St. John's—Ouest. Comme il le sait maintenant trop bien, la capitulation du gouvernement devant un pays étranger a battu tous les records la semaine dernière avec l'accord de pêche conclu avec la France.

Vu que les Français pratiquent ouvertement une surpêche dans la zone 3PS depuis quatre ans, soit depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, et qu'à cause de cela, la pêche sur la côte sud de Terre-Neuve est une catastrophe cette année, je demande au ministre pourquoi il a consenti à cette capitulation devant les Français.

Comment peut-il dire sans broncher que cette entente sert les intérêts de Terre-Neuve et des pêcheurs terre-neuviens? Bref, pourquoi le ministre de St. John's—Ouest a-t-il risqué sa réputation à propos de cette question et pourquoi a-t-il trompé les 15 000 pêcheurs et ouvriers d'usine de la côte sud de Terre-Neuve?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre gouvernement a agi

pour protéger et sauver les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve. Une fois cette question réglée par un tribunal international, la frontière sera bien établie sur la côte sud de Terre-Neuve. Il n'y aura plus de zone contestée. Les lois et règlements de pêche du Canada s'appliqueront et leur avenir sera assuré grâce à l'approche à long terme que nous avons adoptée.

J'aimerais signaler au député qu'en 1982, le gouvernement libéral a, aux termes d'une entente conclue avec la CEE, accordé à cette dernière 9 500 tonnes de morue du Nord sur six ans, soit 57 000 tonnes en tout, dont 9 000 à la France. Où était le député alors?

M. Clyde Wells a dit ceci le 28 octobre 1987:

La CEE renonce à sa part, soit à quelques 9,500 tonnes. On pourrait accorder à la France une partie appréciable de ces 9,500 tonnes, essayer de négocier avec elle raisonnablement sans porter atteinte à la pêche côtière, à la pêche canadienne dans la région.

Lorsqu'il a dit cela, le député faisait partie du caucus de son parti et nous n'avions jamais entendu un son de sa bouche.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre peut citer le camarade Cashin tant qu'il veut.

M. Crosbie: Pourquoi pas le camarade Wells?

M. Simmons: Pourquoi ne cite-t-il pas Buchanan qui dit que c'est un bradage, ou le premier ministre temporaire Rideout qui affirme que c'est une trahison? Même ses amis de coeur de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse dénoncent ce marché de dupe.

Comment le ministre de St. John's—Ouest peut-il supporter la situation dans laquelle ses maîtres politiques l'ont placé. Quelle. . .

M. le Président: Le député peut-il poser sa question?

M. Simmons: Monsieur le Président, pourquoi le ministre reste-t-il solidaire de cette bande d'amateurs sans cran qui seraient incapables de se sortir de la situation la plus facile? Pourquoi ne se démarque-t-il pas. . .

M. le Président: La question est posée.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du commerce extérieur): Monsieur le Président, j'entrevois au moins une réponse. Le député pourrait-il expliquer à ses collègues pourquoi le gouvernement libéral précédent a conclu en 1980 un accord. . .